



LA LETTRE DES FUTURS PRATICIENS

Les principaux cursus

Rentrée Universitaire 10 /2010

Jean VILANOVA
jean.vilanova@ca-predica.fr

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
PREAMBULE	3
LES PROFESSIONS DOCTORALES <i>Médecine – Odontologie – Pharmacie – Médecine Vétérinaire</i>	4
I. Organisation des études de médecine	5
- Remarques -	6-7
II. Organisation des études d'odontologie	8-9
Les formations complémentaires	9
La formation spécialisée	9
- Remarques -	10-11
III. Organisation des études de pharmacie	12
- Remarques -	13
IV. Organisation des études de médecine vétérinaire	14
La formation complémentaire	15
Les formations spécialisées	15
- Remarques -	15-16
LES SAGES-FEMMES	17
Organisation des études de sage-femme	18
- Remarques -	19
LES PROFESSIONS PARAMEDICALES <i>Masso-kinésithérapie – Soins infirmiers – Pédicurie- Podologie – Orthophonie – Orthoptie</i>	20
I. Organisation des études de masso-kinésithérapie	21
- Remarques -	22
II. Organisation des études de soins infirmiers	23
Les formations complémentaires	24
- Remarques -	25
III. Organisation des études de pédicurie-podologie	26
- Remarques -	27
IV. Organisation des études d'orthophonie	28
- Remarques -	29
V. Organisation des études d'orthoptie	30
- Remarques -	31

PREAMBULE

La rentrée 2010 est porteuse d'importantes modifications quant à la 1^{ère} année du 1^{er} cycle d'études de médecine, d'odontologie, de pharmacie et de sage-femme. Un tronc commun d'études et des passerelles sont ainsi instaurés pour les étudiants se destinant à ces métiers.

Cette réforme née des recommandations du Professeur Jean-François Bach, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences poursuit deux principaux objectifs :

- un « brassage » des futurs praticiens concernés leur permettant d'acquérir une culture commune ;
- une lutte contre l'échec en fin de 1^{ère} année, échec qui laissait jusqu'à présent 80 % des étudiants en médecine et 70 % des étudiants en pharmacie sans perspective de rebond.

Cette 1^{ère} année d'études de Santé (P.A.E.S.) doit se dérouler comme suit :

⇒ A l'issue de leur baccalauréat, les étudiants en médecine, odontologie, pharmacie et maïeutique (sage-femme) suivent, au cours du 1^{er} semestre, un cursus commun (tronc commun) principalement orienté vers les sciences fondamentales de base. Les coefficients sont adaptés à la filière choisie (la chimie compte davantage en pharmacie qu'en maïeutique par exemple).

⇒ Au cours du second semestre, des enseignements spécifiques à la filière choisie sont organisés.

A l'issue de ce second semestre, l'étudiant présente le concours qui correspond à la filière de son choix. Cet étudiant peut d'ailleurs présenter plusieurs, voire les quatre concours prévus. Le numerus clausus propre à chacune de ces filières demeure en place. Le rang de l'étudiant au(x) concours détermine donc, comme par le passé, son passage ou non en 2^{ème} année de 1^{er} cycle..

A l'instar des dispositions antérieures, un seul redoublement de cette 1^{ère} année est possible.

Remarque

Dès la fin du 1^{er} semestre, le texte prévoit que l'étudiant peut être réorienté vers d'autres études s'il apparaît que ces résultats lui offrent une faible opportunité de réussite. Ceci dit, une réorientation en cours d'année est difficile. Au moment où ces lignes sont écrites (juin 2010) il semble probable que cette disposition ne pourra s'appliquer dès la rentrée 2010.

En revanche, en fin de second semestre, les étudiants classés au-delà de 3 fois la somme des numerus clausus se verront réorienter vers d'autres études et ne pourront prétendre de nouveau à accéder à une 1^{ère} année de 1^{er} cycle qu'après avoir effectué cette année d'études hors le cursus « Etudes des santé ».

Les étudiants classés au-delà du numerus clausus propre à leur filière mais en-deçà de 3 fois la somme des numerus clausus pourront redoubler – une seule fois – la P.A.E.S.

LES PROFESSIONS DOCTORALES

MEDECINE – ODONTOLOGIE – PHARMACIE – MEDECINE VETERINAIRE

I. ORGANISATION DES ETUDES DE MEDECINE

Baccalauréat



1er CYCLE : 2 ans

P.A.E.S.

1^{er} semestre : tronc commun | 2^{ème} semestre : filière médecine
Concours – Numerus Clausus



P.C.E.M.2

Sciences fondamentales
Sémiologie, langues étrangères
Stage d'initiation aux fonctions hospitalières



2ème CYCLE : 4 ans

D.C.E.M.1

Sciences fondamentales
Sémiologie, langues étrangères
Stage d'initiation aux fonctions hospitalières



☞ Validation des stages PCEM2 et DCEM1



Externat

Participation à l'activité hospitalière
Enseignement de la pathologie et de la thérapeutique

↳ D.C.E.M. 2

↳ D.C.E.M. 3

↳ D.C.E.M. 4



Certificat de synthèse clinique et thérapeutique



**EXAMEN CLASSANT NATIONAL
DONNANT ACCES A L'INTERNAT**



3^{ème} CYCLE : INTERNAT : 3 à 5 ans



THESE



DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN MEDECINE

LES ETUDES DE MEDECINE - REMARQUES

1. Le 1^{er} cycle

Le 1^{er} cycle d'études médicales s'étend sur deux années. A la fin de la 1^{ère} année commune (P.A.E.S.) avec les étudiants en odontologie, en pharmacie et en maïeutique (sage-femme), les étudiants optant pour la filière « Médecine » sont confrontés à un concours national de passage en 2^{ème} année (P.C.E.M. 2). Le nombre de place en 2^{ème} année est fixé chaque année par les pouvoirs publics. C'est le fameux numerus clausus.

La sélection se fait essentiellement sur les sciences fondamentales. Un étudiant ne peut se présenter plus de deux fois à ce concours.

2. Le 2^{ème} cycle

D'une durée de quatre ans, il va permettre aux étudiants d'acquérir progressivement les connaissances en matière de pathologies et de traitements de celles-ci. La 2^{ème} année du second cycle (c'est-à-dire la 4^{ème} année d'études) marque l'entrée dans ce que l'on appelle encore aujourd'hui « l'externat ».

A la fin de l'externat, donc à la fin du second cycle (fin de la 6^{ème} année d'études), le futur médecin valide le certificat de synthèse clinique et thérapeutique.

3. Le 3^{ème} cycle – L'internat

a. Réforme de l'internat

L'accès au 3^{ème} cycle d'études médicales, en d'autres termes à l'internat a fait l'objet d'une récente et profonde réforme.

Cette réforme est inscrite dans la loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 /01 /2002 qui prévoit notamment une nouvelle approche du concours de l'internat par la mise en place de « l'examen classant national » ouvert à tous les étudiants ayant validé le second cycle.

Sont donc ici également concernés tant les futurs médecins généralistes que les futurs médecins spécialistes.

Le résidanat est abandonné. Dans une certaine mesure même si, du point de vue sémantique, la chose peut surprendre, la médecine générale devient une spécialité comme les autres.

A partir de 2004, l'accès au 3^{ème} cycle s'effectue par le biais de l'examen classant national. A l'issue de ce dernier, les nouveaux internes choisissent, en fonction de leur rang de classement leur spécialité dont, répétons-le encore, la médecine générale fait maintenant partie intégrante.

Le décret n° 2004-67 du 16 /01 /2004 relatif à l'organisation du troisième cycle d'études médicales régit le dispositif ainsi prévu par la loi (validation du second cycle permettant l'accès à l'examen classant national, choix de la spécialité en fonction du rang obtenu à cet examen, déroulement des semestres d'internat, etc.)

b. Les différentes spécialités d'internats

L'internat dure de 3 à 5 ans en fonction de la spécialité et sont décrites ci-après les différentes filières possibles.

☞ **3 ans** : Médecine générale.

☞ **4 ans** : Biologie médicale – Cardiologie et maladies cardio-vasculaires – Dermato-vénérologie – Endocrinologie et métabolismes – Gastro-entérologie et hépatologie – Génétique médicale, clinique, chromosomique et moléculaire – Médecine nucléaire – Médecine physique et réadaptation – Médecine du travail – Néphrologie – Neurologie – Pédiatrie – Pneumologie – Psychiatrie – Rhumatologie – Santé publique et médecine sociale – Stomatologie.

☞ **5 ans** : Anesthésie-réanimation – Anatomie et cytologie pathologiques – Chirurgie générale – Hématologie – Gynécologie et Obstétrique – Médecine interne – Neurochirurgie – Oncologie – Ophthalmologie – ORL et Chirurgie cervico-faciale – Radiodiagnostic et imagerie médicale.

c. La soutenance de la thèse

A quel moment peut-on soutenir sa thèse de doctorat en médecine ?

Généralement, la thèse est soutenue à la fin de l'internat. Pour les « *retardataires* » le conseil national de l'Ordre tolère un délai maximum de deux années à l'issue du cursus. Si, à l'issue de ce délai de deux années, le praticien n'a toujours pas soutenu sa thèse, il est passible de poursuites au titre du délit d'exercice illégal de la médecine.

A l'inverse de ces « *retardataires* », certains internes décident de soutenir leur thèse en cours d'internat, le plus souvent à partir de la seconde année de celui-ci. Le choix opéré par cette population spécifique nous a d'ailleurs conduit à modifier les conditions d'appartenance à la carte Médicale Plus, désormais valable non plus jusqu'à l'obtention de la thèse mais jusqu'à la fin du cursus.

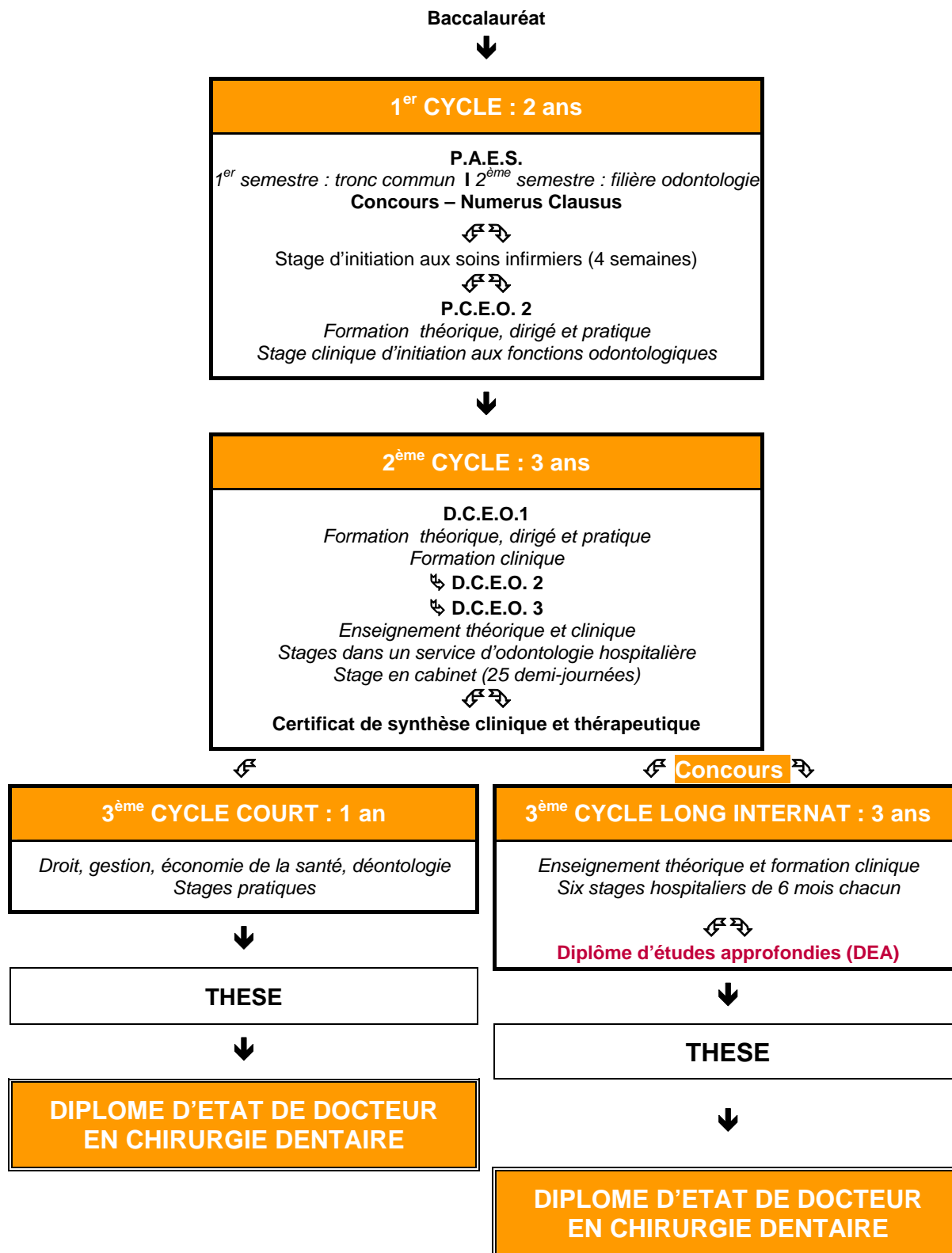
Comment s'organise la soutenance de la thèse ?

Le maître de stage propose un sujet à l'interne ou valide le choix de celui-ci. Et le choix est vaste. Il peut s'agir d'un thème médical ou juridique ; mais la thèse peut aussi porter sur un sujet concernant l'histoire de la médecine voire la biographie d'un médecin. Il existe ainsi quelques thèses de médecine d'une haute tenue littéraire !

La soutenance, qui est publique, a lieu après que le président, le directeur de la thèse et le doyen aient accepté le mémoire. Le candidat présente son travail puis est questionné par le jury. Le jury décide ensuite, à huis clos, d'accorder ou non le diplôme d'Etat, avec ou sans mention.

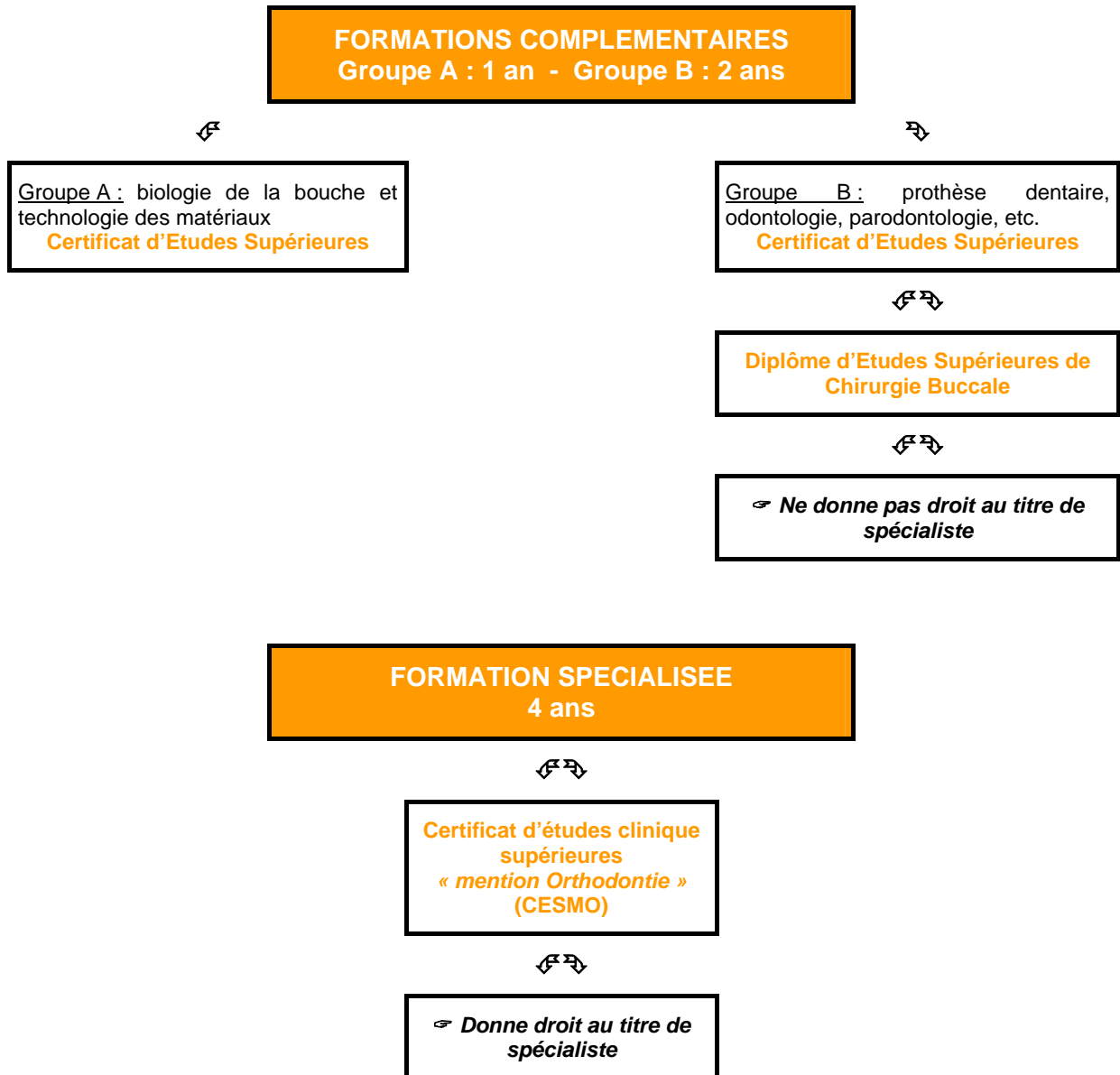
Enfin, à la suite de l'obtention de son diplôme, le médecin prête le serment d'Hippocrate.

II. ORGANISATION DES ETUDES D'ODONTOLOGIE (1)



II. ORGANISATION DES ETUDES D'ODONTOLOGIE (2)

Réservées aux praticiens diplômés, titulaires du titre de docteur en chirurgie dentaire, des formations complémentaires et/ou une formation spécialisée sont possibles.



LES ETUDES D'ODONTOLOGIE - REMARQUES

1. Le 1^{er} cycle

La 1^{ère} année du 1^{er} cycle d'enseignement – 1^{ère} année d'Etudes de santé (P.A.E.S.) – est commune avec les étudiants en médecine, en pharmacie et sage-femme. Ce n'est donc qu'au début de la 2^{ème} année du 1^{er} cycle (P.C.E.O. 2) que les futurs chirurgiens-dentistes admis après réussite au concours rejoignent les U.F.R. d'odontologie.

Comme pour les études de médecine, on ne peut présenter plus de fois le concours de fin de 1^{ère} année.

Une fois admis en 2^{ème} année et avant d'entamer celle-ci, l'étudiant en odontologie doit suivre un stage de soins infirmiers de 4 semaines à temps plein.

Une des spécificités de l'acquisition de la maîtrise de l'art dentaire réside dans le fait que l'étudiant est mis très tôt en contact avec la patientèle. Ce contact se noue dès la seconde année du 1^{er} cycle.

2. Le 2^{ème} cycle

Il dure 3 ans et s'organise à parts relativement égales entre l'enseignement théorique et la pratique.

En 3^{ème} année de second cycle, c'est-à-dire en D.C.E.O. 3 (5^{ème} année), l'étudiant suit divers stages en odontologie hospitalière et un stage en cabinet.

3. Le 3^{ème} cycle

a. Le 3^{ème} cycle court et le 3^{ème} cycle long

Il n'y a pas de points communs avec le 3^{ème} cycle d'études médicales.

Ce 3^{ème} cycle peut s'avérer « *court* ». Il conduit en une année au diplôme d'Etat. Notons aussi l'existence d'un 3^{ème} cycle « *long* », l'internat. Celui-ci est accessible par concours et conduit à la délivrance d'un Diplôme d'Etudes Approfondies.

☞ Il est très important de constater qu'à la différence de la médecine, l'internat en odontologie ne conduit pas à la spécialité. Si un ancien interne en médecine est toujours un médecin spécialiste, un ancien interne en odontologie n'est pas un odontologiste spécialiste.

b. La thèse

La thèse peut être soutenue au cours de l'internat ou à l'issue de celui-ci, dans un délai maximum de 18 mois (24 mois en médecine).

4. Les formations complémentaires et la formation spécialisée

a. Les formations complémentaires

Les deux formations complémentaires ne sont accessibles qu'aux praticiens diplômés. Elles conduisent, soit en une année à la délivrance d'un Certificat d'Etudes Supérieures, soit en deux ans à la délivrance du Diplôme d'Etudes Supérieures de Chirurgie Buccale.

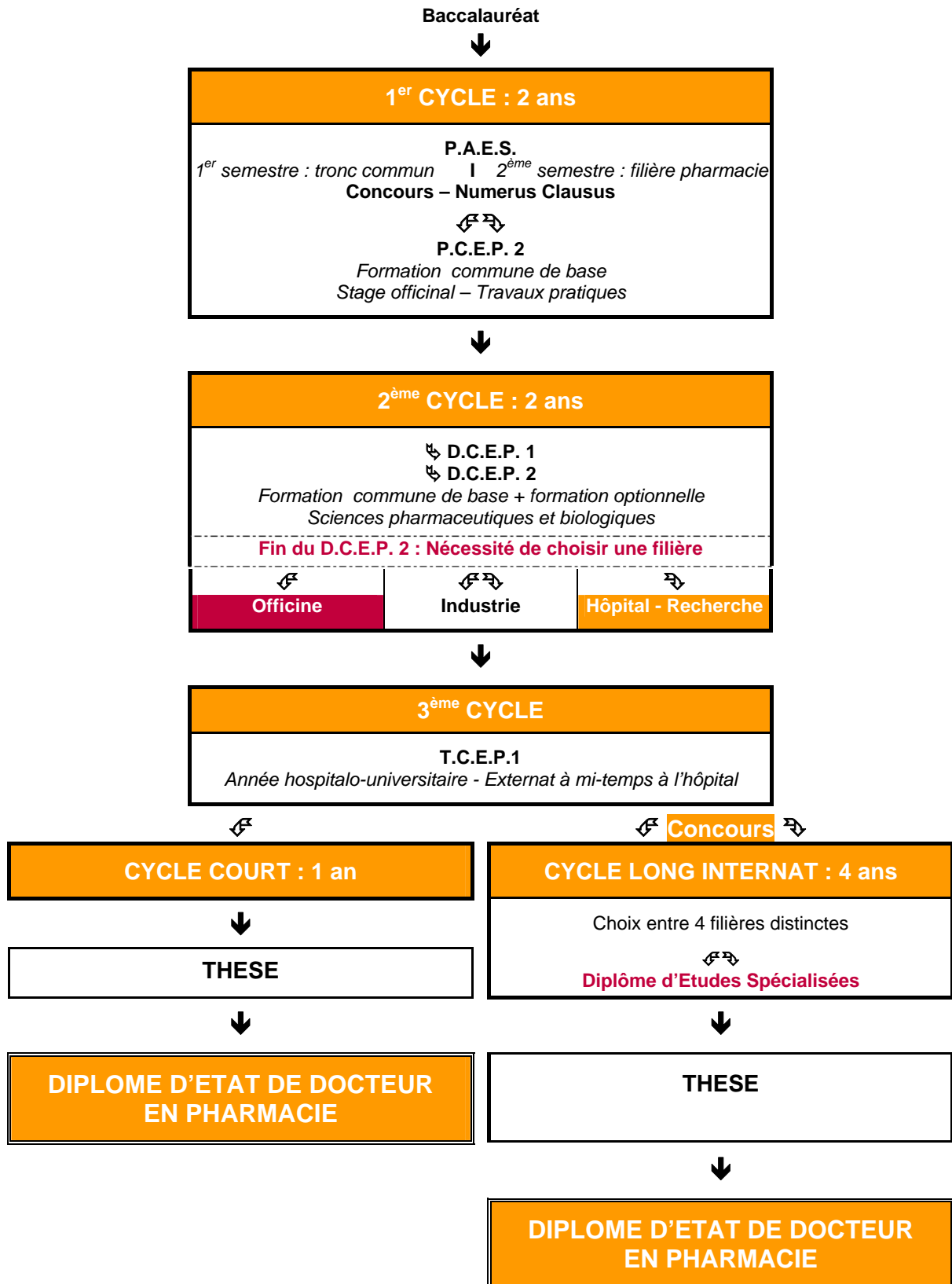
Ni le C.E.S., ni le D.E.S.C.B. ne confèrent le titre de spécialiste.

b. La formation spécialisée

L'art dentaire ne reconnaît qu'une seule spécialité. L'orthopédie dento-faciale (O.D.F.), encore appelée orthodontie.

L'accès à cette spécialité se voit réservé aux chirurgiens-dentistes diplômés et l'enseignement dure 4 ans.

III. ORGANISATION DES ETUDES DE PHARMACIE



LES ETUDES DE PHARMACIE - REMARQUES

1. Le 1^{er} cycle

Tant en termes de durée que de sélection, le 1^{er} cycle d'études pharmaceutiques s'organise comme les premiers cycles de médecine, d'odontologie et de sage-femme : une 1^{ère} année commune aux 4 filières (P.A.E.S.) à l'issue de laquelle l'étudiant se présente au concours d'entrée en 2^{ème} année de 1^{er} cycle. La sélection se fait surtout sur les sciences fondamentales et l'étudiant ne peut présenter plus de fois le concours d'accès en seconde année.

2. Le 2^{ème} cycle

Il s'avère d'une durée relativement courte (2 ans). Dès la fin de la 2^{ème} année de ce cycle (4^{ème} année d'études) l'étudiant choisit la filière d'orientation de sa future carrière : officine, industrie ou pharmacie hospitalière.

3. Le 3^{ème} cycle

Il commence par une 1^{ère} année, le T.C.E.P. 1 (la 5^{ème} année d'études) qualifiée « *d'hospitalo-universitaire* ». Au cours de celle-ci, l'étudiant consacre une moitié de son temps à un externat hospitalier (mise en pratique de la prescription médicamenteuse et de l'analyse biologique) et l'autre moitié à des cours à l'Université.

A l'issue de cette année, vient pour lui le choix entre la poursuite d'un cycle court ou d'un cycle long.

a. Le 3^{ème} cycle court et le 3^{ème} cycle long

Le 3^{ème} cycle court conduit en une année au diplôme d'Etat.

Le 3^{ème} cycle long (4 ans), accessible par concours et en fonction du rang matérialise l'internat et comprend 4 filières qui conduisent à la délivrance de 4 Diplômes d'Etudes Spécialisées.

☞ **D.E.S. de biologie médicale.** Il est commun aux internes en pharmacie et aux internes en médecine et destine aux fonctions de biologistes dans les laboratoires d'analyses de biologie médicale.

☞ **D.E.S. de pharmacie hospitalière et des collectivités.** Il destine aux carrières de la santé publique ou à la pharmacie des hôpitaux.

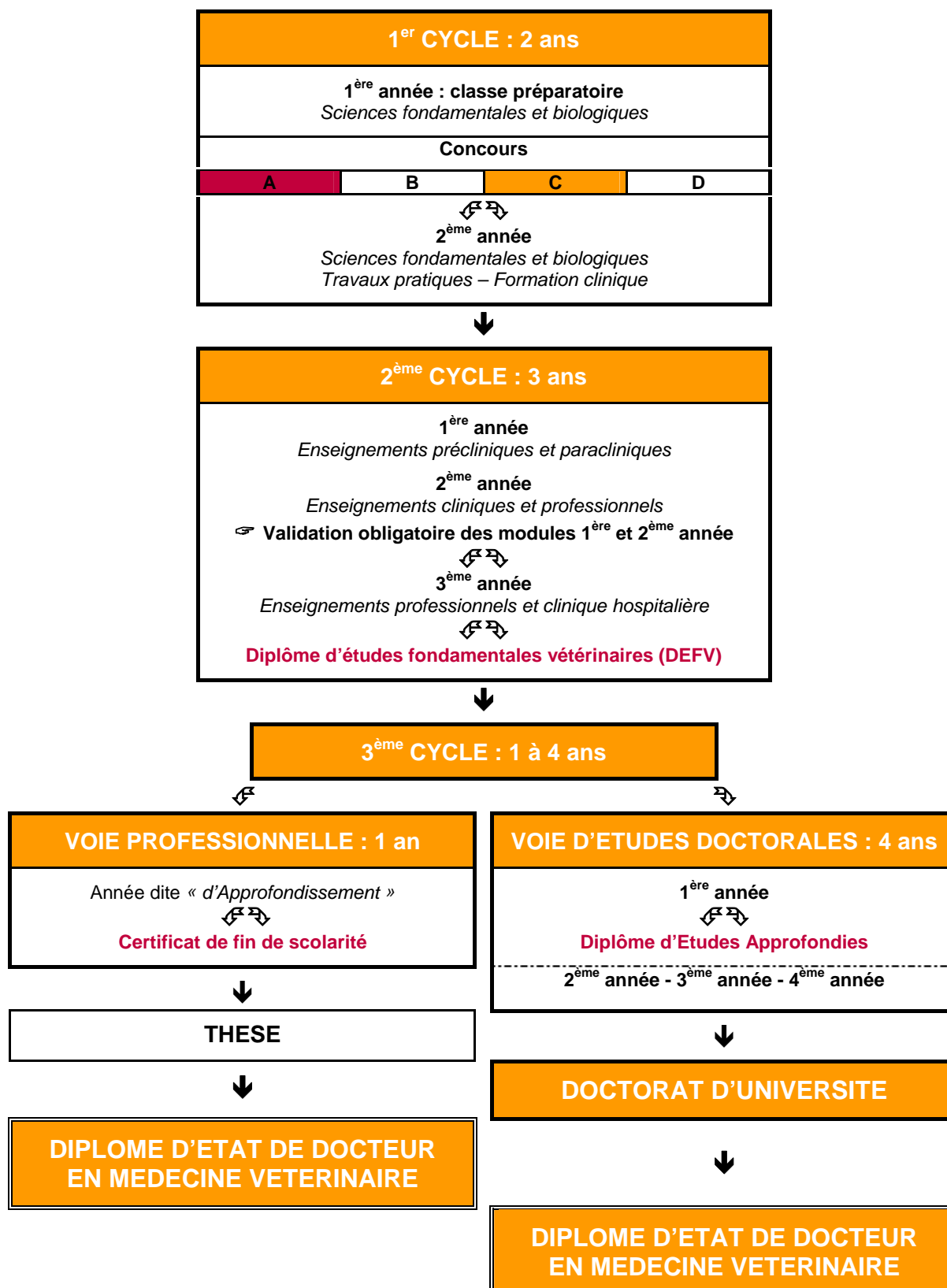
☞ **D.E.S. de pharmacie industrielle et biomédicale.** Il destine aux carrières de l'industrie.

☞ **D.E.S. de pharmacie spécialisée.** Il destine aux carrières de l'enseignement et de la recherche.

b. La thèse

Elle peut être soutenue pendant l'internat ou à l'issue de celui-ci.

IV. ORGANISATION DES ETUDES DE MEDECINE VETERINAIRE (1)



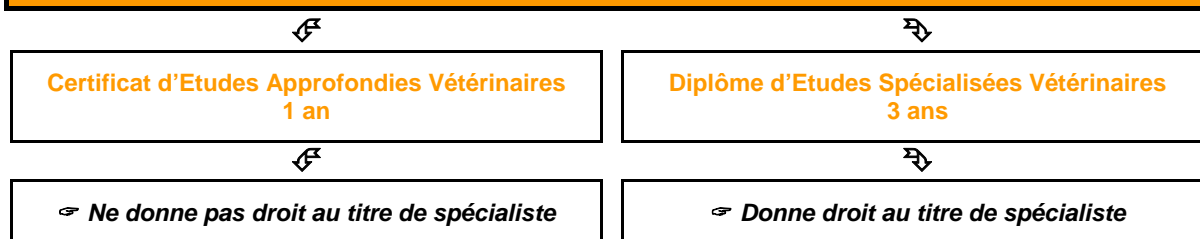
ORGANISATION DES ETUDES DE MEDECINE VETERINAIRE (2)

Le cadre des études vétérinaires prévoit, après l'obtention du diplôme d'Etat, un cycle de formations complémentaires et de spécialisation. Répétons que ce cursus est réservé aux seuls praticiens diplômés.

Le cursus complémentaire conduit, soit à la délivrance d'un Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires, soit au Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires.

Dans la plupart des cas, le cycle conduisant au titre de spécialiste est suivi par les vétérinaires formés dans le cadre de la voie professionnelle.

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES OFFERTES AU VETERINAIRE DIPLOMES



LES ETUDES DE MEDECINE VETERINAIRE - REMARQUES

On compte, en France, 4 Ecoles Nationales Vétérinaires : Maisons-Alfort, Toulouse, Nantes et Lyon.

Traditionnellement, l'accès à ces écoles est des plus ardues et le 1^{er} cycle de préparation s'avère particulièrement exigeant.

1. Le cycle de préparation

Le cycle de préparation se conclut par un concours extrêmement sélectif ouvrant accès, pour les lauréats, à la 2^{ème} année du 1^{er} cycle.

Le concours s'organise autour de 4 filières spécifiques :

☞ Filière classes préparatoires (concours A)

Le concours A est réservé aux candidats des classes préparatoires vétérinaires, titulaires d'un bac S ainsi qu'aux candidats issus des classes préparatoires Technologie – Biologie, titulaires d'un bac S, T ou L.

☞ Filière universitaire (concours B)

Le concours B est ouvert aux titulaires d'un DEUG mention Sciences de la vie et aux étudiants inscrits en 2^{ème} ou en 3^{ème} année de licence à caractère scientifique dans les domaines liés aux sciences de la vie.

☞ Filière technologique (concours C)

Le concours C est destiné aux titulaires de certains diplômes professionnels :

- a. Brevet de Technicien Supérieur Agricole
- b. Brevet de Technicien Supérieur options Analyses biologiques, Biochimie, Biotechnologie, Qualité dans les industries alimentaires et les bio-industries
- c. Diplôme Universitaire de Technologie spécialité Génie biologique

☞ Filière doctorale (concours D)

Le concours s'adresse aux titulaires d'un doctorat en médecine, en odontologie ou en pharmacie.

2. Le 2^{ème} cycle

Il convient de remarquer que le Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaires qui conclut le second cycle ne donne pas droit au titre de docteur en médecine vétérinaire. Il permet simplement – ce qui n'est pas rien – l'accès au 3^{ème} cycle.

3. Le 3^{ème} cycle

Il se compose d'un cycle court (1 an) et d'un cycle long (4 ans), qualifié de « *voie doctorale* ».

La voie d'études doctorales de 4 années correspond à un internat. Elle conduit à des carrières dans les domaines de la recherche ou de l'enseignement.

4. Les formations complémentaires

En 3 années, le vétérinaire peut acquérir le titre de spécialiste en obtenant le Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires. Les spécialités en médecine vétérinaire se rapprochent, au titre de leur intitulé, des spécialités propres à la médecine humaine (ophtalmologie, chirurgie, etc.)

☞ Mais à la différence de la médecine humaine au titre de laquelle un spécialiste ne peut exercer dans un domaine autre que celui de sa spécialité, le spécialiste vétérinaire demeure habilité à pratiquer la médecine vétérinaire « *généraliste* ».

LES SAGES-FEMMES (MAÏEUTIQUE)

ORGANISATION DES ETUDES DE SAGE-FEMME

Baccalauréat



1^{ère} ANNEE

P.A.E.S.

1^{er} semestre : tronc commun | 2^{ème} semestre : filière maïeutique
Concours de fin de 1^{ère} année



Selon leur classement, les étudiants peuvent intégrer une école de sage-femme



1^{ère} PHASE : 2 ans

1^{ère} année

*Enseignement théorique lié au métier et à l'acquisition d'une culture médicale
 Enseignement clinique, stage dans services de médecine, chirurgie et maternité*

☞ **Validation des enseignements et stages par contrôle continu**



2^{ème} année

*Enseignement théorique lié au métier et à l'acquisition d'une culture médicale
 Enseignement clinique, stage dans services d'obstétrique, pédiatrie, néonatalogie*

☞ **Validation des enseignements et stages par contrôle continu +
 Examen final de passage en 2^{ème} phase**



2^{ème} PHASE : 2 ans

1^{ère} année

*Appréhension de la reconnaissance des pathologies
 Acquisition de la prise de décision*

☞ **Validation des enseignements par contrôle continu**



2^{ème} année

*Appréhension de la reconnaissance des pathologies
 Acquisition de la prise de décision*

☞ **Validation des enseignements par contrôle continu**



EXAMEN FINAL



Epreuves écrites

Epreuves orales

Epreuve clinique

Mémoire public



DIPLOME D'ETAT DE SAGE-FEMME

LES ETUDES DE SAGE-FEMME - REMARQUES

L'art propre à la sage-femme est d'essence médicale. A ce titre, la 1^{ère} année d'études s'accomplit dans le cadre de la P.A.E.S. concomitamment avec les étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie.

Le rang obtenu au concours de fin d'année conditionne l'accès à une école de sage-femme. Une fois cette école intégrée, les études s'étendent sur deux phases de deux années chacune.

1. La 1^{ère} phase

On y enseigne les aspects théoriques liés à l'obstétrique, la gynécologie et la pédiatrie. A cet enseignement théorique s'ajoute bien évidemment un enseignement clinique et des stages dans les services de médecine, maternité et chirurgie au cours de la 1^{ère} année et dans les services de gynécologie-obstétrique, de pédiatrie et de néonatalogie au cours de la seconde.

L'accès à la 2^{ème} année dépend de la qualité des résultats obtenus lors des évaluations et du contrôle continu.

Quant au passage de 2^{ème} année de 1^{ère} phase en 1^{ère} année de 2^{ème} phase, il dépend du contrôle continu mais aussi d'un premier « *examen final* ». Celui-ci comporte des épreuves écrites et des épreuves pratiques.

2. La 2^{ème} phase

Elle porte sur la reconnaissance des pathologies et des actions à entreprendre. Le passage en seconde année se fait selon une procédure identique à celle décrite au titre de la 1^{ère} phase.

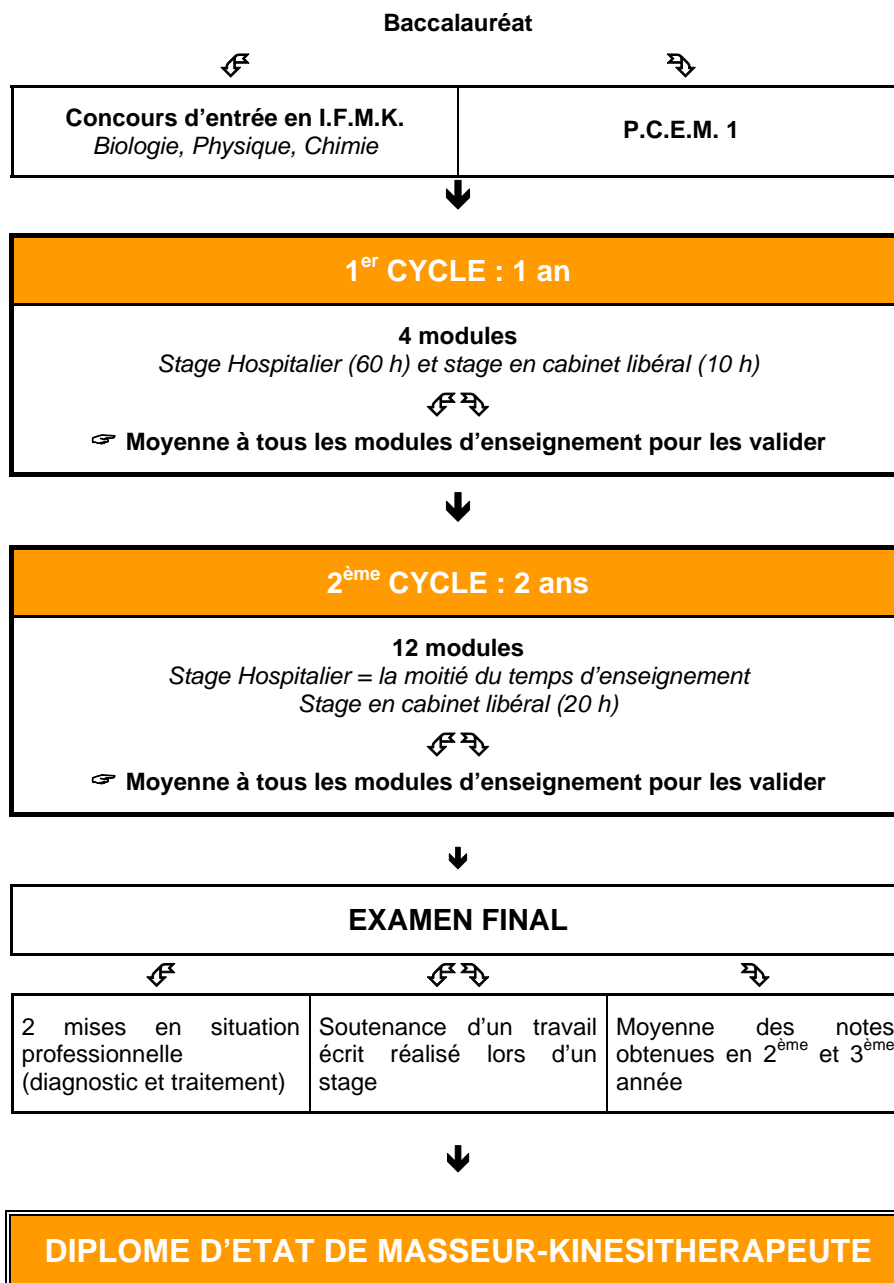
L'examen final qui permet d'obtenir le diplôme d'Etat comporte :

- des épreuves écrites, notamment en gynécologie et en pédiatrie ;
- des épreuves orales en obstétrique et en législation professionnelle ;
- une épreuve clinique avec détermination d'un diagnostic, d'un pronostic et la conduite à tenir chez la femme enceinte ;
- un mémoire de 40 à 60 pages, soutenu publiquement et portant sur l'un des domaines de la profession.

LES PROFESSIONS PARAMEDICALES

**MASSO-KINESITHERAPIE – SOINS INFIRMIERS – PEDICURIE-PODOLOGIE –
ORTHOPHONIE - ORTHOPTIE**

I. ORGANISATION DES ETUDES DE MASSO-KINESITHERAPIE



LES ETUDES DE MASSO-KINESITHERAPIE - REMARQUES

L'accès aux instituts de formation en masso-kinésithérapie se fait par concours. En raison de sa difficulté, ce concours nécessite le plus souvent une année en classe préparatoire.

Dans certaines académies, l'accès peut se faire à l'issue de la 1^{ère} année de médecine. C'est le cas à Amiens, Besançon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nice, Vichy (U.F.R. de médecine de Clermont-Ferrand), Orléans (U.F.R. de médecine de Tours), Marseille, Nancy, Paris, Poitiers, Toulouse, Fort-de-France.

Les modules d'enseignements que doit valider chaque étudiant sont les suivants :

☞ **1^{er} cycle (1^{ère} année) : 4 modules**

Anatomie, Biomécanique, Cinésiologie – Physiologie – Pathologies générales – Technologie kinésithérapique.

☞ **2^{ème} cycle (2^{ème} et 3^{ème} années) : 12 modules**

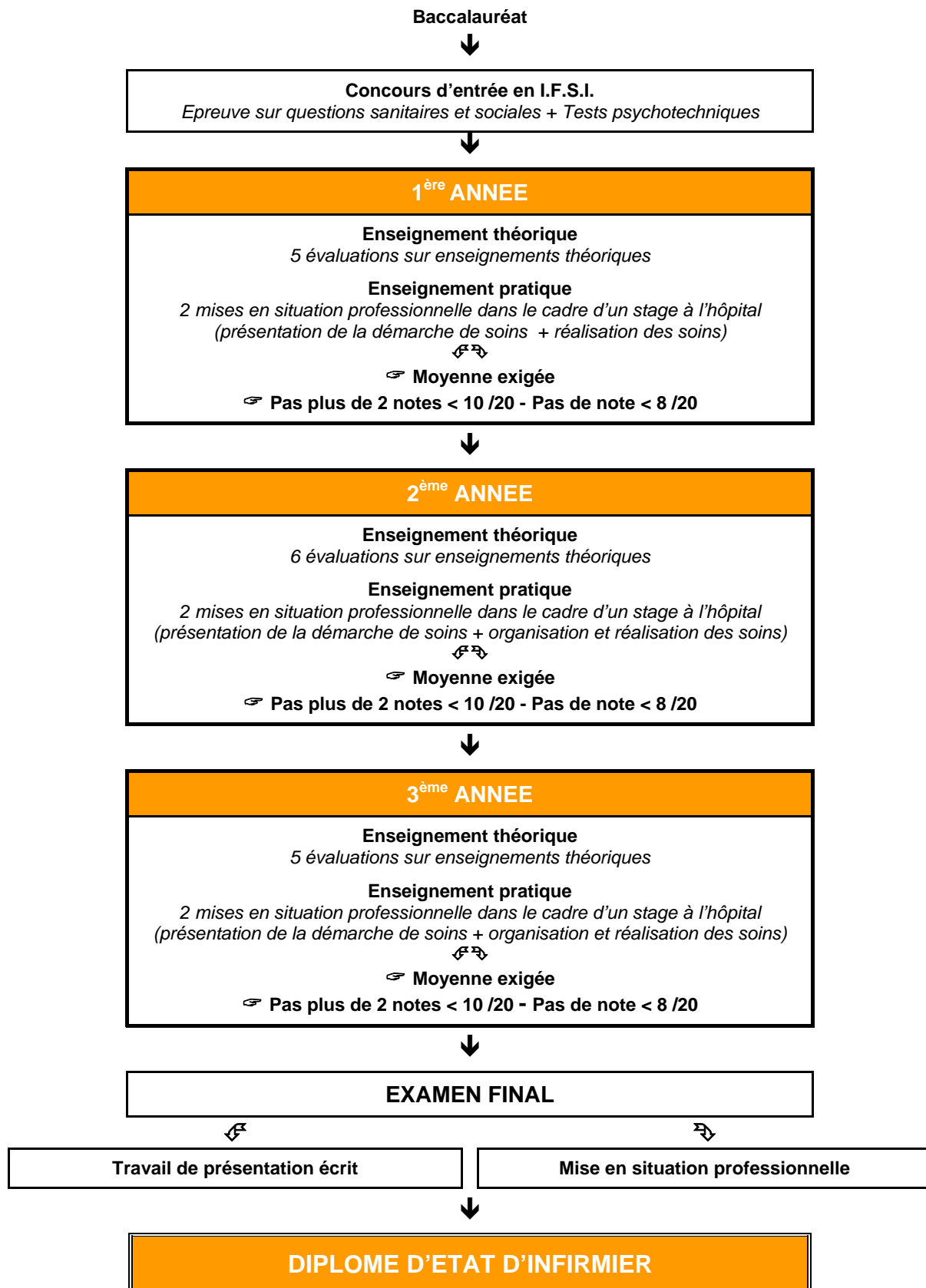
Technologie kinésithérapique – Psychologie – Rééducation traumatologie, Orthopédie – Rééducation neurologie – Rééducation rhumatologie – Pathologies cardio-vasculaires – Pathologies respiratoires – Kinésithérapie en médecine et gériatrie et Rééducation périnéale – Pathologies infantiles – Prévention, Promotion de la Santé, Ergonomie – Kinésithérapie du sport.

Les épreuves du diplôme d'Etat comprennent deux mises en situation professionnelle, la soutenance d'un travail et écrit et la prise en compte des notes obtenues en 2^{ème} et 3^{ème} années.

☞ **Les mises en situation professionnelle** consistent en des oraux au cours desquels le candidat présente pendant 40 minutes le plan de traitement d'un patient dont le dossier lui a été préalablement confié.

☞ **Le travail écrit** se présente sous la forme d'un dossier réalisé sur un patient au cours d'un stage.

II. ORGANISATION DES ETUDES DE SOINS INFIRMIERS (1)



II. ORGANISATION DES ETUDES D'INFIRMIERS (2)

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES OFFERTES AUX INFIRMIERS DIPLOMES

1. INFIRMIER ANESTHESISTE

Profil du candidat	Admission dans les Ecoles d'Infirmiers Anesthésistes	Durée des études
Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou de sage femme Justifier de 2 ans d'exercice à temps plein durant l'année du concours	Concours d'entrée	24 mois



DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER ANESTHESISTE

2. INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE (IBODE)

Profil du candidat	Admission dans les Ecoles d'IBODE	Durée des études
Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier ou de sage femme Justifier de 2 ans d'exercice à temps plein durant l'année du concours	Concours d'entrée	18 mois



DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE

3. CADRE INFIRMIER DE SANTE

Profil du candidat	Admission dans les Instituts de formation des cadres de santé	Durée des études
Etre titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier Justifier de 4 ans d'exercice dans sa profession	Concours d'entrée	42 semaines



DIPLOME D'ETAT DE CADRE INFIRMIER DE SANTE

LES ETUDES DE SOINS INFIRMIERS - REMARQUES

Les études s'accomplissent dans l'un des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.) sur une durée de 3 années.

L'accès à l'I.F.S.I. se fait par concours.

Dès la 1^{ère} année, en raison de la relative brièveté du cursus, l'étudiant se voit placé en situation de soins. D'aucuns diront que la contrepartie en est une sinistralité estudiantine en responsabilité civile professionnelle qui, sans paraître pléthorique n'en existe pas moins.

Le cursus se compose d'une part de plusieurs évaluations annuelles sur l'enseignement théorique et d'un enseignement pratique essentiellement axé quant à lui sur la mise en situation (démarche diagnostic et proposition d'action).

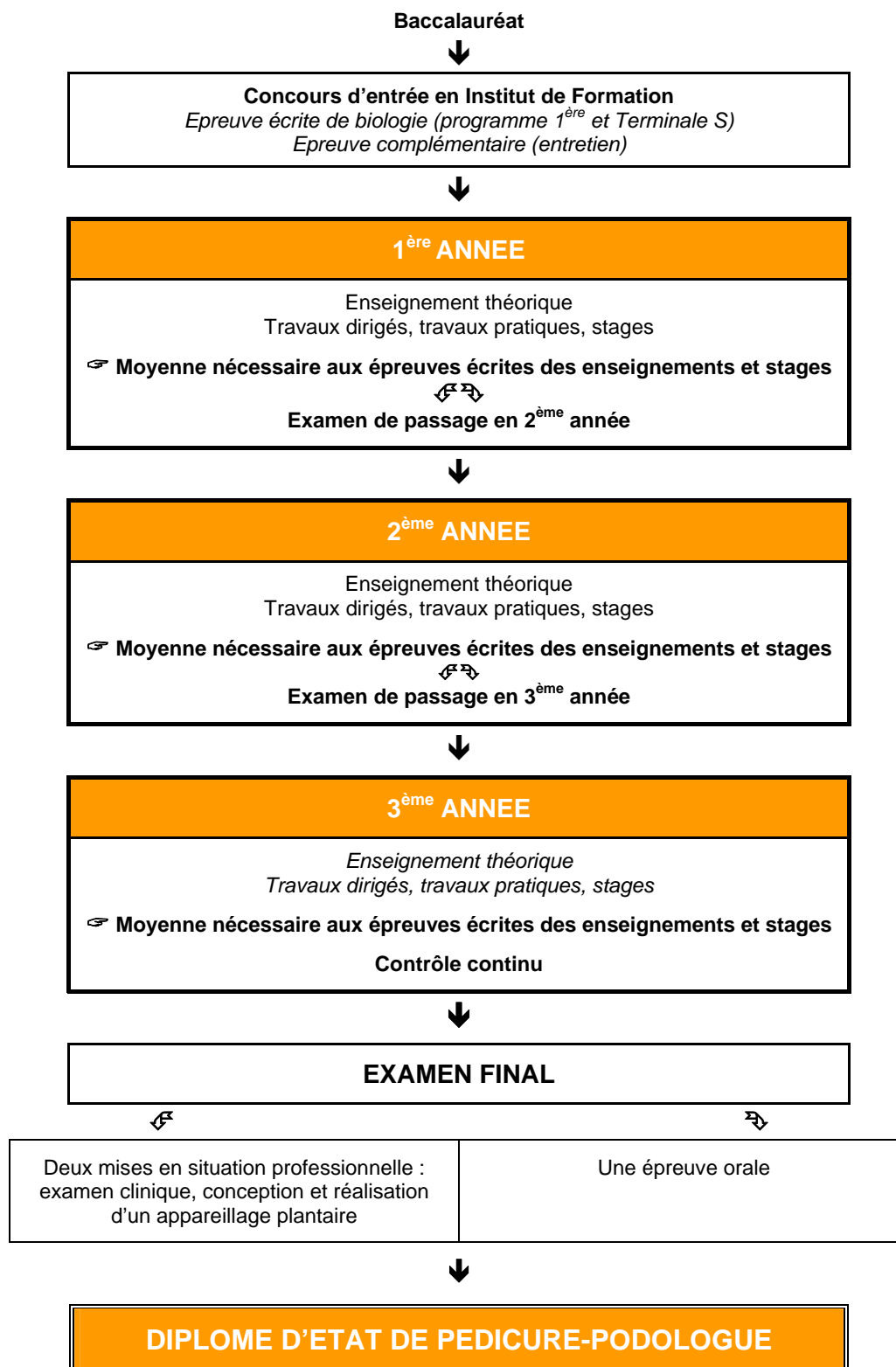
Le passage en année supérieure exige la moyenne à l'ensemble des contrôles théoriques et pratiques.

Une fois son diplôme d'Etat obtenu, après réussite à l'examen final, l'infirmier peut s'orienter vers l'activité en anesthésie ou en bloc opératoire, moyennant un nouveau cursus de formation (24 mois pour les infirmiers anesthésistes et 18 mois pour les infirmiers de bloc opératoire).

Les uns et les autres revendiquent d'ailleurs depuis plusieurs années leur reconnaissance en tant qu'infirmiers spécialistes ce que pour l'heure, les pouvoirs publics rejettent.

Enfin, une filière de cadre infirmier peut aussi être suivie. Le cadre infirmier consacre alors une part notable de son temps à la formation des futurs praticiens.

III. ORGANISATION DES ETUDES DE PEDICURIE-PODOLOGIE



LES ETUDES DE PEDICURIE-PODOLOGIE - REMARQUES

C'est au sein d'instituts spécialisés agréés par les préfets que s'accomplit le cursus.

Tout au long des études, l'étudiant reste soumis à évaluation, tant en ce qui concerne l'enseignement théorique que les travaux pratiques et les stages.

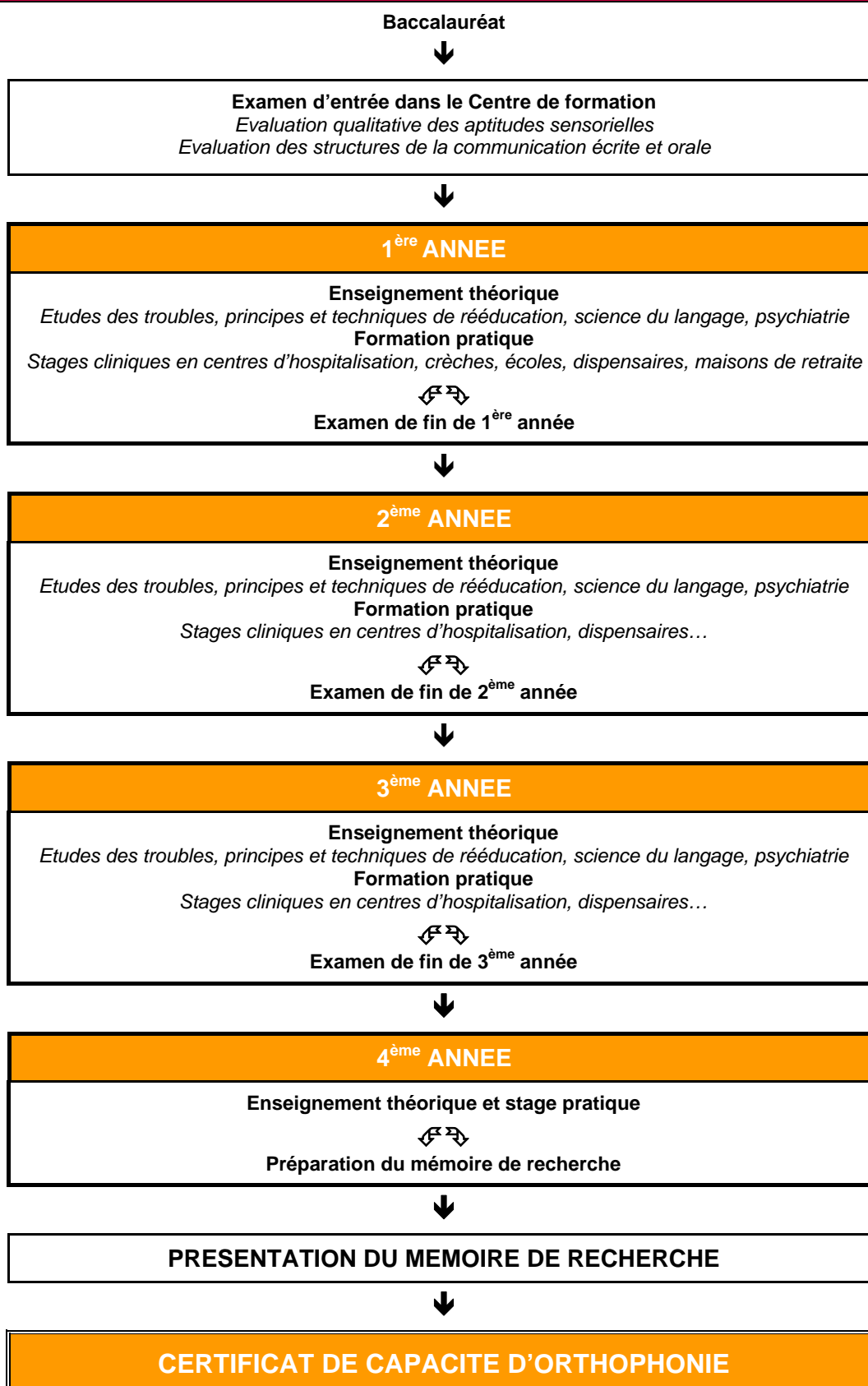
Le passage d'une année à l'autre dépend de la réussite à un examen qui comprend des épreuves écrites et des mises en situation professionnelle.

L'examen final permettant l'obtention du diplôme d'Etat comprend trois épreuves :

☞ **Deux épreuves de mise en situation professionnelle** qui portent donc sur la globalité de la prestation due par un praticien, à savoir examen clinique, conception et réalisation d'un appareillage plantaire.

☞ **Une épreuve orale** d'une durée de 30 minutes sur l'anatomie, la biomécanique et la cinésiologie, la biologie et la physiologie humaine, etc.

IV. ORGANISATION DES ETUDES D'ORTHOPHONIE



LES ETUDES D'ORTHOPHONIE - REMARQUES

La formation, d'une durée de 4 ans comprend 2 840 heures d'enseignement, dont 1 640 heures d'enseignement théorique et 1 200 heures d'enseignement clinique.

Cette formation est dispensée dans des Centres de formation rattachés aux U.F.R. de médecine.

Elle s'organise naturellement autour d'enseignements théoriques, d'enseignements dirigés, de stages pratiques et se conclut par la soutenance d'un mémoire.

Le passage en année supérieure donne lieu à une stricte reconnaissance des acquis de l'étudiant.

La vérification de ses aptitudes se fait dans le cadre d'un examen (certaines matières donnent d'ailleurs lieu à deux examens au cours de la même année) et la validation des stages pratiques.

Au cours de la 4^{ème} année d'études, la soutenance du mémoire se fait sous la responsabilité d'un directeur de mémoire.

Ainsi que le décrit le décret de compétence propre aux orthophonistes, ce mémoire de recherche appelle conjointement... « *la mobilisation de systèmes cohérents de notions et de concepts fondamentaux, et leur mise en œuvre dans un cadre clinico-expérimental répondant aux exigences contemporaines de la recherche.* »

Remarquons que le mémoire peut être soutenu à titre individuel ou collectif. Dans ce second cas, la présentation doit permettre d'appréhender la part de chacun des candidats dans ce travail.

Enfin, en cas d'échec, il n'est pas possible de présenter plus de deux fois un mémoire de recherche.

V. ORGANISATION DES ETUDES D'ORTHOPTIE

Baccalauréat



Examen d'entrée

*Deux épreuves écrites (science de la vie et physique – Niveau Terminale S)
Une épreuve orale : appréciation des connaissances générales et aptitudes psychophysiques*



1^{ère} ANNEE

Enseignement théorique et pratique

Anatomie, physiologie et pathologies de l'œil, instrumentation, méthodes d'examen de la vision, techniques de rééducation

Stages hospitaliers en service d'Ophtalmologie

Stages cliniques en centres d'hospitalisation, dispensaires...



Examen de fin de 1^{ère} année

Une épreuve écrite et une épreuve orale – Moyenne nécessaire pour passer en 2^{ème} année



2^{ème} ANNEE

Enseignement théorique et pratique

Anatomie, physiologie et pathologies de l'œil, instrumentation, méthodes d'examen de la vision, techniques de rééducation

Stages hospitaliers en service d'Ophtalmologie

Stages cliniques en centres d'hospitalisation, dispensaires...



Examen de fin de 2^{ème} année

2 épreuves écrites et 2 épreuves orales – Moyenne nécessaire pour passer en 3^{ème} année



3^{ème} ANNEE

Enseignement théorique et pratique

Anatomie, physiologie et pathologies de l'œil, instrumentation, méthodes d'examen de la vision, techniques de rééducation

Stages hospitaliers en service d'Ophtalmologie

Stages cliniques en centres d'hospitalisation, dispensaires...



Examen de fin de 3^{ème} année

4 épreuves écrites et 4 épreuves orales – Moyenne nécessaire pour passer en 3^{ème} année



MEMOIRE



CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE

LES ETUDES D'ORTHOPTIE- REMARQUES

La formation dure 3 ans. Elle est dispensée dans les U.F.R. de sciences médicales et techniques de réadaptation.

L'accès à la formation se fait après réussite à un examen d'entrée. En cas d'échec, on ne peut se représenter qu'une seule autre fois.

Chaque année se conclut par un examen. La réussite à celui-ci ainsi que la validation des stages hospitaliers conditionnent le passage en année supérieure.

La fin des études est matérialisée par un examen de fin de 3^{ème} année ainsi que la soutenance d'un mémoire dont le sujet aura été confié à l'étudiant dès le début de la seconde année d'enseignement.